**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023  
COMMUNE DE VOSNON**

La réunion a débuté le 14 novembre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PELLETIER Denis.

**Membres présents :** Monsieur FAILLOT YVON, Monsieur PELLETIER DENIS, Madame RODRIGUEZ SANDY, Madame NEVOT SEVERINE, Madame MANIOT JOCELINE, Madame BOSSUOT JACQUELINE, Monsieur MIGNON JEAN-CLAUDE, Monsieur BOURGUIGNON Bruno, Monsieur JERGER JEAN-MARIE, Monsieur VERRIER CEDRIC  
**Membres absents représentés :**

**Membres absents :**

Approbation du dernier compte rendu

**2023\_11\_01 - Délibération Modificative n°1**

Afin de payer les intérêts des emprunts réalisés pour les travaux de voirie Rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

ACCEPTE le virement de crédit en FONCTIONNEMENT au budget de la Commune suivant :

* CHAPITRE 011 : compte 615221 : - 1000 €
* CHAPITRE 66 : compte 66111 : + 1000 €

**2023\_11\_02 - Référent déontologue pour les élus communautaires**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l’unanimité

**DESIGNE** Maître Jacques Flottes de Pouzols, en qualité d’avocat honoraire au barreau de Troyes, pour exercer la mission de référent déontologue auprès des élus de la commune.

**2023\_11\_03 - Composition de la Conférence Régionale de la gouvernance de politique de réduction de l'artificialisation des sols**

Vu le courrier reçu du Président du Conseil Régional Monsieur Franck LEROY portant sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols » et nous demandant avis sur sa composition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à l’unanimité la composition ainsi faite des membres cités.

**2023\_11\_04 - Convention de droit de passage "La Volneuse"**

Vu la demande de M. De La Pomelie représentant de Mme De Bouille, propriétaire de la forêt « La Volneuse » concernant un droit de raccordement et de passage sur la route forestière de Vosnon et Villeneuve au Chemin.

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité :

La Convention écrite formalisant ainsi les engagements de La Volneuse :

* Paiement d’une redevance pour concession de passage calculée en fonction du volume transporté et déposé
* Réparation des dommages causés liés à l’utilisation de la route forestière
* Etats des lieux avant et après utilisation

Et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite dès l’accord des deux autres parties.

**Questions diverses**

**\* devis SDEA pour l'éclairage public :**

La commune s’est renseignée pour changer les luminaires de l’éclairage public en Leds courant 2024.

Le devis s’élève à 40 200 € TTC au total avec une contribution financière de la commune à hauteur de 16 750 €. Cette dépense serait amortie en Investissement en 5ans d’après l’économie de 40% annoncée.

Auparavant les communes pouvaient prétendre au Fonds Verts. A partir de 2024, après renseignement vers la Préfecture, seul les porteurs de projet comme le SDEA peuvent avoir cette subvention.

Les membres du Conseil souhaite revoir le devis à la baisse avec cette information et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à prendre une délibération en ce sens.

**\* devis Ets Guyon :**

Un devis a été demandé pour élaguer la route de la forêt communale direction Saint mards en othe . Coût total de 1320.00€ HT. Le conseil autorise Monsieur le Maire a le signer. Par rapport aux dates de broyages autorisées, les travaux seront effectués en janvier.

**\* mise en demeure SMBVA :**

Une mise en demeure a été reçu en recommandé avec injonction de payer sous peine de mandatement d’office d’une somme contestée par la commune depuis plus de 5ans. Un avis au conseiller décideur local a été demandé qui lui-même a demandé l’expertise d’une inspectrice du SGC. Selon eux, ils ne peuvent pas aller jusqu’à cette étape-là sous peine de nullité du recouvrement de la dette.

**\* Réunion "Rencontre Grand Est" :** elle est organisée le 27/11/2023 à 18h30 à Chamoy. Monsieur le Maire y sera présent avec Monsieur FAILLOT 1er adjoint

**\* Conseil d’école du 7 Novembre 2023 :**

Les effectifs sont encore en baisse pour la prochaine rentrée scolaire. Ils ne fermeront pas de classes en 2024-2025 car il n’est pas possible de fermer une classe deux années de suite.

La cérémonie du 10 novembre célébré à Eaux Puiseaux a été un succès. L’année prochaine elle aura lieu à Vosnon.

**\* Demandes de Subventions :**

Plusieurs demandes ont été reçus : ADMR, PEEP, Alméa et Tennis club d’ervy.

Pour ce dernier s’il reste un peu d’enveloppe, le conseil est d’accord pour attribuer la somme de 20€

\*Défibrillateur : il sera déplacé au niveau du local pompier afin de leur faire gagner du temps en cas d’urgence. Un fléchage sera mis en place pour le grand public

**\* Points travaux :**

- Rue Pierre Roch Vigneron : problème d’eau qui ravine et qui coule le long des maisons. Delta TP ayant besoin de terre pour terminer les travaux de voiries est d’accord pour araser la banquette et ainsi récupérer le surplus de terre. Le Conseil Municipal est d’accord.

- travaux d’éclairage en cours, parking et local pompier

**\* Repas des ainés :** 38 personnes présentes. Des retours positifs sur la qualité du repas préparé par les conseillers municipaux

**\* Colis des ainés :** ils seront distribués aux ayant-droits avant les fêtes

**\*Reste à réaliser :** Pour les travaux de voirie dont les dépenses sont engagées en 2023 et non mandatées, il conviendra de faire l’état des restes à réaliser, signé par Monsieur le Maire et à envoyer au SGC.

**\*Priorités à droite :** lorsque les travaux de voirie seront terminés il faudra envisager de remettre les priorités à droite pour ralentir la circulation. Est envisagé également un arrêté interdisant le stationnement de longue durée sur les trottoirs.

**\* Ordures ménagères :** La communauté de communes du Val d’Armance est la plus mauvaise du Département au niveau du tri sélectif, avec 25% de refus, une sensibilisation est prévue sous forme de réunion.

**\* Calendriers du CPI de Vosnon :** Les Pompiers prévoient de passer vous présenter leurs calendriers le samedi 25 Novembre 2023 dans la journée. Merci de leur réserver un bon accueil.

**\* Fermeture Mairie :** en raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 19/12 au 29/12 inclus. En cas d’urgence, veuillez contacter Monsieur le Maire ou ses adjoints pendant cette période.